



### OBJECTIFS :

Connaitre les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510, permettant de diriger et d'effectuer des opérations d'ordre non électrique dans un environnement présentant un risque électrique.

Permettre à l'employeur de satisfaire aux dispositions du Code du travail, du Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage de la NFC 18-510\*

*\*« Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité par son employeur »*

### PUBLIC :

Personnel non électricien assurant la direction de travaux d'ordre non électrique dans des locaux d'accès réservé aux électriciens (pour peinture, nettoyage et autres travaux) ou au voisinage des pièces nues sous tension (travaux BTP à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées) et devant en conséquence devant posséder l'habilitation adéquate.

### PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et compter.

Aucune connaissance particulière en électricité n'est requise.

*Préalablement à la formation, le stagiaire aura complété une fiche de renseignements pour définir le besoin et le niveau d'habilitation requis, compte-tenu des opérations réalisées.*

### CONTENU :

**THEORIE** (aux indices H0, H0V, B0, BS, BE manœuvre) : **5 heures et 30 mns d'évaluation**

- Le principe d'une HABILITATION et ses symboles.
- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.).
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les ouvrages ou installations.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les prescriptions sécurité associées aux zones de travail et aux opérations.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Les équipements de protection collective et leur fonction.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et/ou d'incendie dans un environnement électrique.

**PRATIQUE : 1 heure et 30 mns**

- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.



### THEME SPECIFIQUE H0.B0.H0V Chargé de chantier

- Les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Documents type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers).
- Zone de travail : mise en place et surveillance.

### PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de solides compétences en électricité.

### NOM DU RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

Olivier BOUVIER

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Poste de travail de type tableau électrique.
- Distribution de manuels de formation.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Exercices d'applications sur tableau électrique et/ou sur installation existante.

### DATES DE FORMATION :

Veuillez consulter le centre de formations AFA.

### DURÉE :

7 heures (1 jour) pour session initiale et recyclage

### LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

Au sein de votre entreprise (en intra)

### MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation des connaissances par QCM (70% de bonnes réponses requis) et de savoir-faire par une mise en situation.

### SANCTION VISÉE :

Titre d'habilitation électrique en cas de réussite aux épreuves

Attestation de formation

*Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir en fonction des tâches.*

*La périodicité suggérée est de 3 ans.*